

DEPARTEMENT
DE LA
Charente-Inférieure

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Rayon

ARRONDISSEMENT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON

Séance du

193

OBJET :

L'an mil neuf cent _____ le _____ du mois d _____
le Conseil Municipal de _____ s'est assemblé
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. _____

en session } ordinaire
 } d'après convocations faites le _____ 193
 } extraordinaire

460051
NOMBRE

de Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

Étaient présents : MM. _____

DATE

de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Absents : MM. _____

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. _____ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a _____

Modèle 79

[Faint, mostly illegible text from the rest of the document, including the beginning of the next section: "M. le Président a ouvert la séance et a..."]

../. .. cette catégorie d'employés, le montant de l'indemnité de cherté de vie.

APPROUVÉ

La Rochelle, le 12 SEPTEMBER

Pour le PRÉFET,
Le Chef de Division Délégué.



Fait et délibéré à Royan

les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. Les Membres présents à la séance.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote. (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêché de signer (Art. 57 de la loi municipale).

N'ont pas signé : MM.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

